

O B J E T : Installation de poste d'abonnement public et création de gérance
LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin d'améliorer les communications téléphoniques à l'intérieur des secteurs enclavés de la Ville de Saint-Denis, l'installation de postes d'abonnement publics (P.A.P.) s'avère nécessaire.

A cet effet, j'ai demandé à la Direction des Postes et Télécommunications de bien vouloir procéder à une étude afin d'installer dans un premier temps des postes d'abonnement dans les secteurs suivants :

- DOMENJOD " l'Ilet Quinquina "
- LA BRETAGNE " Belle-Vue "

Cette étude est maintenant terminée, c'est pourquoi je vous demande l'autorisation :

- 1°) - de prévoir des crédits afin d'honorer le paiement des frais forfaitaires d'accès au réseau et ainsi que les dépenses ultérieures émanant de l'abonnement.
- 2°) - de créer des gérances afin de permettre l'installation de Postes d'Abonnements Publics.

Je mets la question aux voix.

M. HOARAU lit l'avis des commissions :

"AVIS FAVORABLE. Les commissions précisent que l'installation de ces postes d'abonnement public se fait dans les conditions financières suivantes :

- Poste d'abonnement public : - salaire payé par Mairie : 233 F/mois (net)
- local particulier
- Agence postale : - local Mairie
- salaire payé par PTT : 4 600 F/mois."

x

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. St Denis le 28 juillet 1981

P/le Préfet

Le Secrétaire Général

Richard Culhane

Pour Copie Certifiée Conforme

P/le Préfet

Le chef de Bureau délégué

Marcus - Karate